

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 6 juillet 2021

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 29 membres.

41 - ADDITIF

R21/96/1S-

MAIRIE DES 1ER ET 7EME ARRONDISSEMENTS – VOEUX - Création de la Régie de Quartier Belsunce Noailles pour le compte de la Mairie des 1er et 7ème arrondissements.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 6 juillet 2021 pour le Conseil Municipal du 9 juillet 2021.

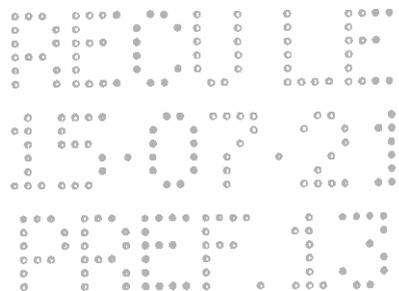
Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 28 voix. Mme Parodi s'abstient.

LA MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sophie CAMARD

311009
107021
07074

VILLE DE MARSEILLE



VOEUX

41 - ADDITIF

R21/96/1S-

MAIRIE DES 1ER ET 7EME ARRONDISSEMENTS – VOEUX - Création de la Régie de Quartier Belsunce Noailles pour le compte de la Mairie des 1er et 7ème arrondissements.

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-annexé,

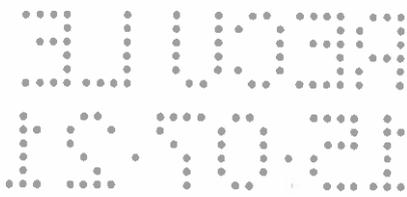
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Le Conseil d'arrondissements du 6 juillet 2021 soumet le Voeux **R21/96/1S- MAIRIE DES 1ER ET 7EME ARRONDISSEMENTS** au Conseil Municipal du 9 juillet 2021.

**LA MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sophie CAMARD**

COMMISSION : VIE DANS LA VILLE (VDV)



Marseille est la seule grande ville d'Europe dont le Centre Ville est formé de quartiers populaires. C'est, à ce titre, et parce que la municipalité veut combattre la pauvreté et non les pauvres, que nous appelons de nos vœux la création d'une Régie de Quartier dans le périmètre de Noailles et Belsunce. Cette création serait le premier acte, dans ce secteur, d'une politique de création de Régies de quartiers destinée à être reproductible.

Victimes d'une politique publique défailante, les quartiers de Noailles et Belsunce ont été traumatisés par l'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne le 5 novembre 2018, suivies par les évacuations de logements indignes.

Aujourd'hui ce territoire reste marqué par :

- une multitude de petits appartements : 8 741 logements pour 15 000 habitants, essentiellement dans le domaine privé et occupé par des locataires, avec une part importante de logements insalubres et pour la très grande majorité, de véritables passoires thermiques ;
- un taux de pauvreté (revenu fiscal moyen 10 500 €), une absence de formation (50 % de la population ne possède aucun diplôme) et un taux d'inactivité important (15 % de la population active est à temps plein) font des quartier de Noailles et Belsunce, des quartiers parmi les plus en difficulté sur Marseille.
- des conditions de vie dégradées, des rues mal nettoyées et encombrées, peu sûres, peu végétalisées, et théâtre d'incivilités et de violences.

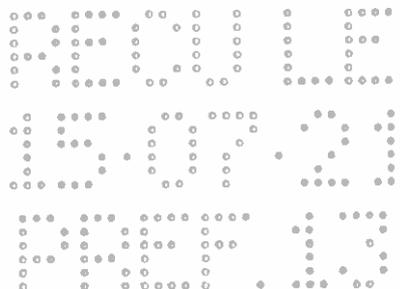
Pourtant grâce à l'action des habitantes, des habitants, et des associations locales, ces quartiers restent vivants, regorgeant d'une multitude d'initiatives culturelles, sportives et conviviales, laboratoires d'une démocratie à l'échelle humaine.

Nous avons la volonté de travailler avec les habitantes et les habitants à l'amélioration de la qualité de vie à Noailles et à Belsunce, afin qu'ils puissent continuer à y vivre décemment et préserver la diversité de ces quartiers qui sont à l'image de l'histoire de Marseille.

Nous voulons de façon structurelle sortir du chômage, du mal-logement, de l'insalubrité et de la précarité, ces quartiers, laissés depuis trop longtemps à l'abandon.

Les problématiques de ce territoire Politique de la Ville doivent nous permettre d'envisager des solutions adaptées.

DELIBERE



LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

La nouvelle municipalité a souhaité donner aux Mairies de Secteur la possibilité d'expérimenter sur leur propre territoire un certain nombre d'actions et de démarches innovantes au bénéfice de leurs habitants.

C'est le cas de la Mairie du 1^{er} et 7^{ème} arrondissements qui porte ces derniers mois un projet ambitieux de création d'une régie de quartier dans le secteur Belsunce-Noailles, porteur d'enjeux socio-économiques très forts à l'échelle de la Ville de Marseille.

La régie de quartier est une association loi 1901 labellisée par le Comité National de Liaison des Régies de Quartiers (CNLRQ). Elle organise la gestion partagée d'un quartier entre habitants, élus et bailleurs sociaux (triptyque fondateur d'une Régie de quartier) ; ainsi que des collectivités, des associations, des partenaires économiques privés etc... et qui s'ancre dans trois filiations : l'économie solidaire, l'insertion par l'activité économique et l'éducation populaire. Ceci dans le but d'améliorer la vie du quartier avec de l'emploi pérenne en priorisant les plus éloignés du monde du travail habitant ce secteur, de la formation, mais qui privilégie aussi le lien social, la solidarité et l'amélioration du cadre de vie pour tous.

Le modèle économique d'une régie de quartier s'appuie sur quatre principaux axes, les subventions, les contrats avec les bailleurs sociaux, les marchés publics et les marchés privés. Cette combinaison de ressources permet d'assurer la viabilité d'une régie qui n'est pas dépendante d'une seule ressource. Pour s'en assurer, le CNLRQ recommande un maximum de 50 % du poids des subventions dans le chiffre d'affaires. En moyenne l'auto-financement est à hauteur de 60 à 80 %.

La mise en place d'une régie de quartier se déroule sur une durée de 2 à 3 ans et s'opère, après une première phase d'étude sur les besoins du quartier, selon un phasage en 3 étapes : mise en place d'un groupe projet, la création de l'association de préfiguration et enfin la labellisation par le Comité National de Liaison des Régies de Quartiers (CNLRQ). Le coût de mise en œuvre de ces différentes phases est évalué à 22 000 euros.

Sophie CAMARD
Maires des 1er et 7ème arrondissements

31000
0.7021
0.7021